

Avis de Course type (version 09/2022)

Yacht Club du Pecq (YCP)

Date et grade : voir site internet

www.ycpecq.fr

1 boulevard de la Libération, 78230 Le Pecq



La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.5 - les règlements fédéraux
- 1.6 - le règlement particulier de navigation sur la Seine :
 - les navires commerciaux sont prioritaires
 - les pratiquants d'aviron peuvent être amenés à traverser la zone de course

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le jour de la compétition
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
<http://www.ycpecq.fr/regates/>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le groupe WhatsApp dédié QR code ci-après
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.



4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à :

- 4.1 - aux bateaux en règle avec leur autorité nationale
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2 - tous les bateaux : Dériveur; Quillard VL; et aux bateaux du système à handicap OSIRIS d'une longueur maximale de 8 mètres
!/\ Pas de grutage possible pour les quillards au YCP
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.3.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
 - b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais)
 - c) Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.3.2 Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire par e-mail à : joye.eric@club-internet.fr
- 4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur : <http://www.ycpecq.fr>
- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription
- 4.8 Le nombre d'inscrits maximum est de 75 bateaux.

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Pas de droit à payer

6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

Possibilité de venir stationner le bateau dans l'enceinte du club la veille. Contacter president@ycpecq.fr

	De	À
Inscription et mise à l'eau / grutage	8h30	10h00
Briefing	10h00	10h15
Mise à disposition et courses à suivre	10h30	12h00
Pause déjeuner	12h00	13h30
Mise à disposition et courses à suivre	13h30	16h00
Sortie d'eau des bateaux / grutage	16h00	17h00
Remise des prix; Apéritif des équipages	17h00	

- 8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h00**

11 LIEU

- 11.1 Yacht Club du Pecq, 1 boulevard de la Libération, 78230 Le Pecq
- 11.2 L'annexe A indique l'emplacement de la zone de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit.
 La ligne de départ est matérialisée entre la vigie comité (arborant les pavillons de procédure de départ) et la ligne blanche sur la rive opposée.
 La ligne d'arrivée est identique à la ligne de départ.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

- 14.2 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- 14.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- c) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 14.4 Dans le cas où le nombre de bateaux dans une classe est insuffisant pour établir un classement officiel (moins de 5), le comité de course se réserve le droit de regrouper les classements de plusieurs classes dans un seul classement sous le système OSIRIS.
- 14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux de sécurité de la compétition sont de type rotomoulé et de couleur orange.

19 PROTECTION DES DONNÉES

- 19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : une récompense pour les 3 premiers de chaque classe.
Une récompense spéciale pourra être décernée suivant la compétition (trophée spécifique)
Des lots pourront être distribués à tous les concurrents

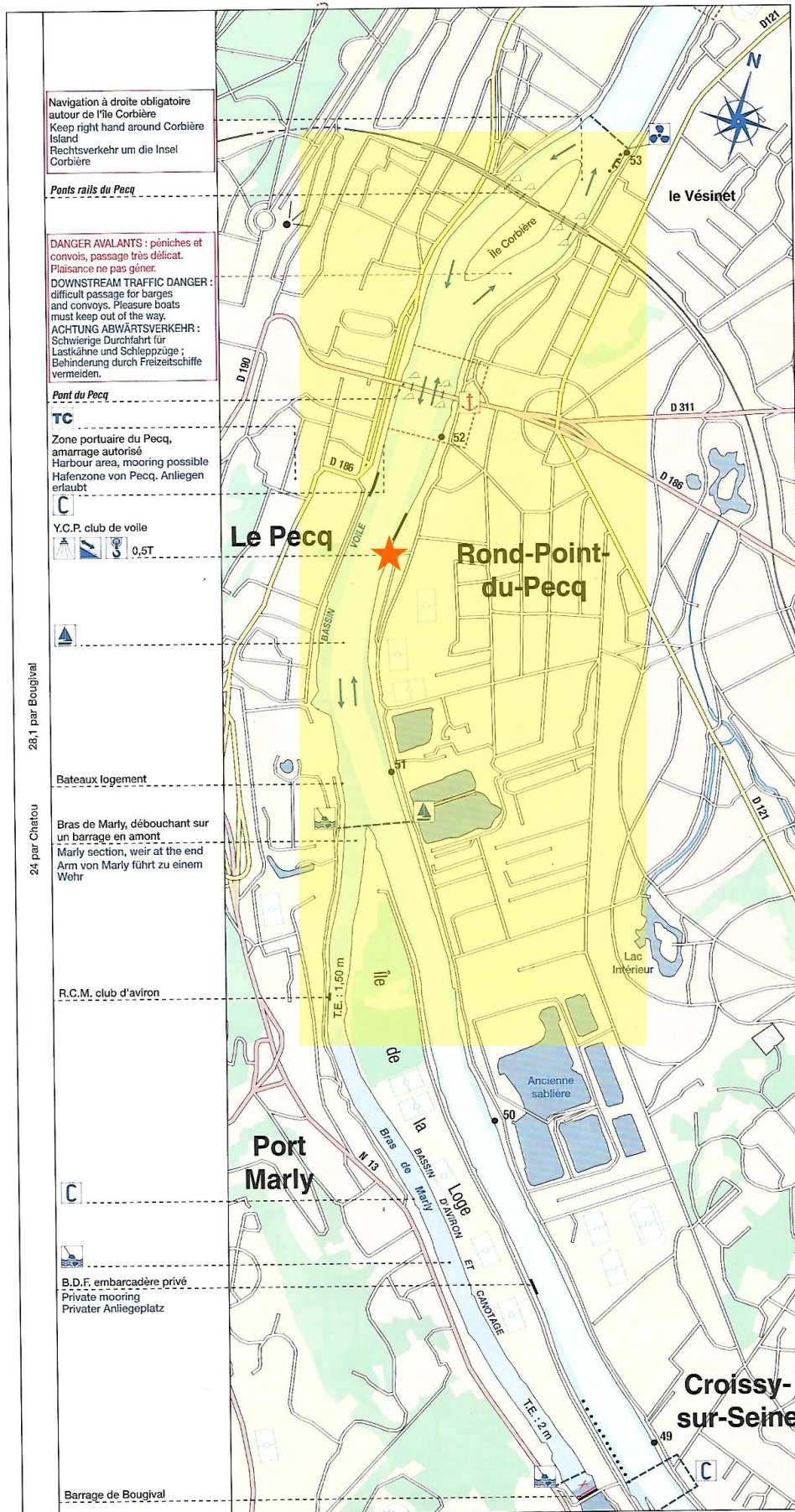
22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

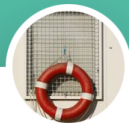
- Les remorques devront être stationnées en épi sur le quai, derrière la vigie comité.
- Les voitures devront être stationnées en dehors de l'enceinte du club.
- Il n'est pas possible de gruter les quillard au YCP
- Une bourse aux équipiers est disponible sur le groupe WhatsApp dédié (QR code en annexe B)

Pour plus d'informations, vos contacts :

Jerome Martin, Président	president@ycpecq.fr
Eric Joye, Trésorier	joye.eric@club-internet.fr
Elie Sedjerari, RCC	elie.courrier@gmail.com

ANNEXE A Zone de Course





Bourse aux équipiers YCP

Groupe WhatsApp



Scannez ou chargez ce code QR avec la caméra
de WhatsApp pour rejoindre ce groupe.